



SPUC SECTION SUBAQUATIQUE FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2025 – 2026



PLONGEE LOISIR ☐

PLONGEE VIGI OCEAN ☐

NOM:.....PRENOMS:.....

ADRESSE:.....

Date de naissance:..... AGE actuel:

TEL Domicile:..... Portable :

e-mail :

Profession:.....

Assurance Responsabilité Civile personnelle: Assureur.....

N° de police :.....Téléphone assistance:.....

Personne à prévenir en cas d'accident (autre qu'une personne susceptible de plonger avec vous):

NOM:.....Prénom:.....

Précisez le lien de Parenté éventuel:.....

Adresse:.....

TEL Domicile:..... Portable :

Adresse e mail:.....

Recopier ci-après la mention : « J'ai lu les termes et les conditions du présent formulaire d'inscription et je les accepte »

Date :

Signature du membre ou représentant légal si mineur :

COTISATION

Suivant les conditions de la grille tarifaire de la saison, elle comprend :

- l'adhésion au club.
- la licence FFESSM, incluant une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés à autrui. Elle est valable pendant toute la saison et dans le monde entier du 08 et/ou du 11 septembre de l'année 2025 au 31 décembre de l'année 2026

La cotisation est à régler par un seul chèque, à l'ordre du SPUC Section Subaquatique:

- à l'inscription pour les nouveaux adhérents
- impérativement avant le 31 Octobre 2025 ou avant de poursuivre une formation technique pour les autres.

Pour les personnes licenciées dans un autre club, le prix de la licence est déduite (48.50 €)

Entraînements : Jeudi soir de 21h00 à 22 h30- Stade nautique de Pessac, 21 avenue des Aciéries. RDV au local à 20h30, accès piscine interdit en l'absence du Directeur de Plongée. (Pour les nouveaux en formation: accès piscine après paiement et réception licence provisoire + fourniture certificat médical, hormis pour les baptêmes)

CAUTION MATERIEL

A l'inscription ou la réinscription fournir un 2nd chèque de 700 €, à l'ordre du SPUCSS, pour l'emprunt de matériel dans le cadre de l'activité. Il sera gardé en caution pour la saison en cours. Le matériel doit être impérativement ramené, rincé après utilisation en milieu naturel et avant la prochaine séance piscine.

CERTIFICAT MEDICAL

Fournir obligatoirement à l'inscription, un certificat médical valable 1 an établi selon l'imprimé joint (*). La liste des contre-indications est à présenter au médecin.

Pour les enfants, il doit être délivré par un médecin fédéral, ou un médecin titulaire d'un CES de médecine du sport (capacité ou DU), ou du DU de médecine hyperbare ou du DU de médecine de plongée.

Pour les débutants et les formations Niveau 2, et pour être inscrit au sein du SPUCSS, la même règle s'applique.

Une liste des médecins Fédéraux est jointe, une liste actualisée est disponible sur le site de la commission médicale (www.ffessm.fr).

(*) Si votre certificat médical date de plus de 1 an, l'accès au stade nautique et les sorties plongées vous sont interdits.

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE

L'assurance individuelle complémentaire couvre vos propres dommages, aucun dommage propre n'étant couvert par la licence. L'option « Top » offre en plus une assurance voyage plongée (annulation, interruption, bagages) (www.ffessm.fr). Ses conditions de validité sont identiques à la licence.

Au minimum, la Loisir 1 est rendue obligatoire pour l'inscription au club, hormis pour les personnes qui ne plongent pas avec le club. (Page 2 à remplir)

Entourez l'option choisie :

Loisir 1 (24.2 €)	ou	Loisir 1 Top (46.35 €)
Loisir 2 (28.85 €)	ou	Loisir 2 Top (57.70 €)
Loisir 3 (49.95 €)	ou	Loisir 3 Top (95.80 €)

(montants garantis supérieurs à la Loisir 1)
(montants garantis supérieurs à la Loisir 2)

CONDITIONS

Après acceptation de ce dossier, aucun remboursement ne sera possible, même pour raison médicale. L'adhésion au club implique le respect de son règlement

EXCLUSION/SUSPENSION

Le bureau du SPUC Subaquatique se réserve le droit de suspendre l'activité ou d'exclure un membre qui ne respecterait pas les conditions du règlement intérieur, ou les exigences de la présente fiche d'inscription, ou ayant effectué une fausse déclaration.



SAISON 2025-2026

SAISON 2025-2026

AUTORISATION POUR LES MINEURS

Partie à compléter par le représentant légal

Je soussigné **NOM**.....**PRENOM**.....

Adresse.....
.....

Représentant légal de l'enfant (pour les moins de 18 ans):

NOM

PRENOM

Autorise son inscription pour la saison fédérale en cours et accepte qu'il pratique la plongée sous-marine

Fait à.....le

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

EXEMPTION D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Je soussigné **NOM**.....**PRENOM**.....

Adresse.....
.....

Représentant légal de l'enfant (pour les moins de 18 ans):

NOM

PRENOM

Recopier le texte suivant

« Je, soussigné, *Nom Prénoms* déclare avoir été informé des garanties de la licence FFESSM.
Je n'effectuerai aucune plongée avec le SPUC Section SUBAQUATIQUE.
Je renonce à souscrire l'assurance individuelle complémentaire, proposée par l'intermédiaire du
SPUC Section Subaquatique.»

Fait à.....le

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

ADHESION A VIGI-OCEAN